



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sommaire :

- I Le cadre général du budget
- II La section de fonctionnement
- III La section d'investissement
- IV Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 10 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'État, des collectivités territoriales ou autres organismes financeurs lorsque c'est possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

II La section de fonctionnement

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2020 représentent 2 084 853,33 € auxquelles il convient d'ajouter 193 435,67 € de report d'excédent, soit un montant total de 2 278 289 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 949 813 € avant virement à la section d'investissement. Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (chapitre 73) :

Montant réalisé en 2019 : 1 674 098,50 €

Montant espéré pour 2020 : 1 565 101 €

Les dotations versées par l'État (chapitre 74) : Ces dernières années, les aides de l'État sont en constante diminution, faisant mécaniquement beaucoup baisser les recettes de fonctionnement des communes.

A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du montant de la dotation Générale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'État aux Communes sur les trois dernières années 2017 : 117 059 € ; 2018 : 106 129 € et 2019 : 93 951 €. Il est prévu la somme de 83 498 € pour 2020.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) :

Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière, aux redevances diverses (domaine public, médiathèque, école de musique),...

Montant réalisé en 2019 : 127 784,41 €

Montant espéré en 2020 : 139 495 €

2) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2020

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	681 437,00 €	002 Excédent antérieur reporté	193 435,67 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	927 632,00 €	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	139 495,00 €
014 Atténuation de produits	1 150,00 €	73 Impôts et taxes	1 565 101,00 €
65 Autres charges de gestion courante	169 449,00 €	74 Dotations et participations	337 986,00 €
66 Charges financières	37 025,00 €	75 Autres produits de gestion courante	28 217,00 €
67 Charges exceptionnelles	89 009,00 €	013 Atténuation de charges	5 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 111,00 €	76 Produits financiers	12,00 €
023 Virement à la section d'investissement	328 476,00 €	77 Produits exceptionnels	9 042,33 €
TOTAL	2 278 289,00 €	TOTAL	2 278 289,00 €

3) La fiscalité

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages, sauf celui de la taxe d'habitation qui a été bloqué en 2020 au niveau de celui de 2019.

	Taux 2019	Taux 2020	Taux Moyens communaux 2019 au niveau départemental
Taxe d'habitation	13,86 %	13,86 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,53 %	17,53 %	23,84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,56 %	62,56 %	65,42 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 926 657 €.

Pour rappel, c'est la communauté de communes du Thouarsais qui perçoit la fiscalité professionnelle (cotisation foncière des entreprises).

4) Les dotations de l'État

Le montant des dotations attendues de l'État n'est pas encore connu à la date du vote du budget. Elles ont été estimées à 335 928 € y compris les allocations compensatrices.

III La section d'investissement.

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	REPORTS 2019	BUDGET PRIMITIF 2020	RECETTES	REPORTS 2019	BUDGET PRIMITIF 2020
Opérations financières	0,00 €	415 038,00 €	Opérations financières	0,00 €	825 075,00 €
Réserve foncière	0,00 €	0,00 €	Réserve foncière	0,00 €	-00 €
Bâtiments communaux	23 486,00 €	1 161,00 €	Bâtiments communaux	16 563,00 €	0,00 €
Achat de matériel et de mobilier divers	900,00 €	7 338,00 €	Achat de matériel et de mobilier divers	0,00 €	0,00 €
Voirie	146 512,00 €	19 307,00 €	Voirie	32 393,00 €	20 335,00 €
Rénovation du centre de loisirs et du RAM	1 758,00 €	0,00 €	Rénovation du centre de loisirs et du RAM	0,00 €	0,00 €
Crématorium	0,00 €	0,00 €	Crématorium	0,00 €	0,00 €
TOTAL	172 656,00 €	442 844,00 €	TOTAL	48 956,00 €	845 410,00 €

3) Les principaux projets de l'année

Le budget primitif 2020 prévoit les principaux projets suivants :

Opération sur les bâtiments :

- Réalisation d'un placard à l'école maternelle

Opération de voirie :

- Viabilisation d'une parcelle route de Bouillé
- Effacement du réseau téléphonique de la rue de l'Avenir

Acquisitions :

- Remplacement d'un vidéoprojecteur à l'école primaire
- Achat de mobilier et de matériel pour les écoles
- Achat de 2 bancs pour le parvis de l'église

4) Recettes d'investissement attendues

Pour financer ces projets, la commune a obtenu les subventions suivantes :

Subvention du SIEDS

- Création d'éclairage public et mise en lumière du patrimoine communal pour les travaux d'éclairage public (façade de l'église) : 2 830 €

Subvention du département :

- CAP 79 pour la mise en lumière et la réalisation du parvis de l'église : 17 505 €.

IV Les données synthétiques du budget- récapitulation.

1) Synthèse du budget 2020

Dépenses de fonctionnement : 2 278 289 €	Recettes de fonctionnement : 2 278 289 €
Dépenses d'investissement : 615 500 € Dont 172 656 € de restes à réaliser de 2019	Recettes d'investissement : 894 366 € Dont 48 956 € de restes à réaliser de 2019

2) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/Population

2016	2017	2018	2019	2020
757 €	754 €	768 €	796 €	797 €

Recettes réelles de fonctionnement/Population

2016	2017	2018	2019	2020
896 €	935 €	914 €	930 €	931 €

Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)

2016	2017	2018	2019	2020
7 ans	8 ans	10 ans	9 ans	9 ans

3) Etat de la dette

ANNEE	CRD (capital restant dû)	CRD/HBT
2014	1 807 430	723,55
2015	1 664 151	666,19
2016	1 750 346	700,70
2017	1 670 647	668,79
2018	1 725 970	690,94
2019	1 819 828	728,51
2020	1 659 525	678,74
2021	1 506 182	616,02
2022	1 369 558	560,15
2023	1 230 104	503,11
2024	1 087 751	444,88

Moyenne de la strate année 2018 : 701 €

Au 31 décembre 2019 l'encours de la dette en euros par habitant s'élève à 728,51 €
La commune n'envisage pas d'emprunter sur le budget 2020.

4) Les budgets annexes

	Fonctionnement 2020		Investissement 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Lotissement du Thouaret	86 115 €	86 115 €	76 606 €	76 606 €
Ancienne maison de la presse	22 427 €	22 427 €	111 537 €	111 537 €
Ensemble commercial	46 884 €	46 884 €	54 369 €	54 369 €